

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 – IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR	POLY GLAZE		
CODE PRODUIT	600-008, 600-016, 601-032, 602-01, 603-05, 603-55		
USAGE RECOMMANDÉ	Cire liquide aux polymères.		
RESTRICTION UTILISATION	Ne pas mélanger avec d'autres produits.		
FOURNISSEUR / FABRICANT	AUTO-CHEM INC		
	33 de Lyon		
	Repentigny, QC		
	J5Z 4Z3		
	450-654-9292		
	www.autochem.com		
TELEPHONE URGENCE	CANUTEC 1-613-996-6666 (24 heures)		

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION	Liquido inflama	mahla 2		
CLASSIFICATION	· III ·	Liquide inflammable 3		
		Danger par aspiration 1		
		Irritation cutanée 3 Irritation oculaire 2A		
		·· · · · · ·		
	11	Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; Irritation des voies		
	· ·	respiratoires 3		
	Toxicite pour c	ertains organes cibles, exposition unique; Effets narcotiques 3		
ÉLÉMENTS ÉTIQUETAGE				
MENTIONS AVERTISSEMENT	DANGER			
MENTIONS DANGER	H226	Liquide et vapeurs inflammables.		
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration		
	H316	dans les voies respiratoires.		
	H319	Provoque une légère irritation cutanée.		
	H335	Provoque une sévère irritation des yeux.		
	H336	Peut irriter les voies respiratoires.		
		Peut provoquer somnolence ou des vertiges.		
CONSEILS PRUDENCE -PRÉVENTION	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.		
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.		
	P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et		
		du matériel de réception.		
	P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage		
		antidéflagrant.		
	P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.		

	-	
	P243	Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
	P280	Porter des gants de protection /des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
CONSEILS PRUDENCE – RÉPONSE	P301+P310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
	P331	Ne PAS faire vomir.
	P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever
		immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser poudre chimique sèche, CO2,
		mousse d'alcool, eau pulvérisée pour l'extinction.
	P332+P313	En cas d'irritation cutanée: demander un avis médical /
		Consulter un médecin.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec
		précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les
		lentilles de contact si la victime en porte et si elles
		peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis
		médical / Consulter un médecin.
CONSEILS PRUDENCE – STOCKAGE	P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P405	Garder sous clef.
CONSEILS PRUDENCE - ÉLIMINATION	P501	Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations
		municipales, provinciales et fédérales.
AUTRES DANGERS	Sans objet	

3 – COMPOSTION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

DÉNOMINATION CHIMIQUE	C.A.S	CONCENTRATION
Distillat pétrole léger, hydrotraité	64742-47-8	45 – 70 *

^{*} DÉCLARATION DE SECRET INDUSTRIEL: La concentration exacte de la composition a été retenue en tant que secret industriel.

4 – PREMIERS SOINS

VOIES D'EXPOSITION	Inhalation, cutanée, oculaire, orale

INHALATION	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
CUTANÉE	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau / se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
OCULAIRE	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical/consulter un

	médecin.
ORALE	NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
NOTE MÉDECIN	Traitement spécifique : Risques d'aspiration si ingéré, pneumonie chimique.

5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS	Poudre chimique sèche, CO2, mousse d'alcool, eau pulvérisée pour l'extinction.
AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS	Un jet d'eau direct peut disperser le produit et étendre l'incendie.
DANGERS SPÉCIFIQUES	La chaleur fait augmenter la pression des contenants fermés. Refroidir avec de l'eau courante. Produits de combustion dangereux: oxydes de carbone, oxydes de silice, fumée acre, vapeurs irritantes.
ÉQUIPEMENT PROTECTION	Les pompiers doivent porter un équipement de protection et un appareil de respiratoire autonome approuvé NIOSH.
PRÉCAUTIONS SPÉCIALES	Ne pas laisser les eaux d'écoulement atteindre les égouts, fossés ou cours d'eau.

6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PROTECTION PERSONNELLE	Porter l'équipement respiratoire approprié et des vêtements de protection (Voir Section 8). Éviter le contact direct avec le produit. Éloigner le personnel non essentiel.
INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT/ NETTOYAGE	Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte pour élimination ultérieure (voir section 13). Empêcher la matière de s'infiltrer dans les cours d'eau ou les égouts. Retenir les eaux d'écoulement s'il y a lieu. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES	Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION	Garder éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas fumer. Les vapeurs de ce produit sont plus lourdes que l'air et vont se concentrer dans les espaces bas ou fermés. Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer des opérations similaires près des contenants. L'électricité statique peut s'accumuler et créer un risque d'incendie. Prendre des précautions contre les décharges statiques. Relier et mettre à la terre tous les contenants de transfert et
	équipements. Mettre à la terre les équipements fixes. Les contenants doivent être identifiés correctement. Manipuler dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Éviter le contact avec les yeux ou la peau. Garder les contenants fermés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus et doivent être manipulés comme résidus dangereux. Maintenir une bonne hygiène personnelle avant de manger, boire ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit ou à proximité. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

STOCKAGE	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Garder les contenants fermés.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Agents oxydants, acides, alcalins.

8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENT	C.A.S.	SOURCE	VALEUR
Distillat pétrole léger, hydrotraité	64742-47-8	ACGIH	VEMP 197 ppm (1200 mg/m3)

MÉCANISMES TECHNIQUES	Assurer une ventilation générale et/ou par aspiration à la source pour maintenir les concentrations au-dessous des normes d'exposition.
PROTECTION RESPIRATOIRE	Maintenir les conditions atmosphériques sous les limites d'exposition. Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues ou lors d'un déversement.
VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques anti éclaboussures afin d'empêcher brouillard, vapeur et poussière d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.
PROTECTOIN OCULARE	Lunettes protectrices contre les agents chimiques. Porter un élément facial s'il y a risque d'éclaboussures.
RECOMMENDATIONS HYGIÈNE GÉNÉRALE	Fournir des douches de sécurité et oculaires à proximité des lieux de travail. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE	Liquide blanc, opaque
ODEUR	Solvant
SEUIL OLFACTIF	Non disponible.
pH (10% dans eau)	6.83
POINT DE FUSION/CONGÉLATION	Non disponible.
POINT INITIAL D'ÉBULLITION	Non disponible.
POINT D'ÉCLAIR (coupe fermée)	41°C (estimé)
TAUX ÉVAPORATION	Non disponible.
INFLAMMABILITÉ	Inflammable
LIMITE INFÉRIEURE INFLAMMABITE/EXPLOSIVITÉ	Non disponible.
LIMITE SUPÉRIEURE INFLAMMABITE/EXPLOSIVITÉ	Non disponible.
TENSION DE VAPEUR	Non disponible.
DENSITÉ DE VAPEUR (air=1)	Non disponible.

DENSITÉ RELATIVE	0.881
SOLUBILITÉ (eau)	Miscible.
COEFFICIENT PARTAGE (n-octanol/eau)	Non disponible.
TEMPÉRATURE AUTO-INFLAMMATION	Non disponible.
TEMPÉRATURE DÉCOMPOSITION	Non disponible.
COV	511 g/L (0.580 KG/KG)
VISCOSITÉ	< 50 cps

10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ	Stable lors de l'utilisation recommandée.
STABILITÉ CHIMIQUE	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
RÉACTIONS DANGEREUSES	Aucune polymérisation.
CONDITIONS À ÉVITER	Chaleur excessive, sources d'ignition, matières incompatibles.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Agents oxydants, acides, alcalins.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Oxydes de carbone, oxydes de silice.
INFORMATION ADDITIONNELLE	Aucune.

11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS				
INHALATION	Irritation des voies respiratoires. Maux de tête, étourdissements, somnolence, vertiges, fatigue, perte de conscience.			
CUTANÉ	Irritation légère. Rou	igeurs, démangea	isons.	
OCULAIRE	Irritation. Douleur, r	ougeurs, larmoier	nent.	
ORALE	11	Irritation du système digestif. Nausées, douleurs abdominales, vomissements. Risques d'aspiration lors de vomissements.		
EFFETS CHRONIQUES				
INHALATION	Irritation des voies r	espiratoires.		
CUTANÉ	Dermatites.	Dermatites.		
OCULAIRE	Aucune donnée.			
ORALE	Aucune donnée.			
INFORMATION ADDITIONNELLE				
EFFETS CANCÉROGÈNES (CIRC)	Distillat pétrole 64742-47-8 Groupe 3 : Inclassable quant à sa léger, hydrotraité cancérogénicité pour l'Homme.			
EFFETS MUTAGÈNES	Aucune donnée.			
EFFETS TERATOGÈNES	Aucune donnée.			
EFFETS REPRODUCTION	Aucune donnée.			
EFFETS SENSIBILISATION	Aucune donnée.			
ORGANES CIBLES	Système respiratoire.			
MALADIES AGRAVÉES	Aucune donnée.			

SUBSTANCES SYNERGIQUES Au	ucune donnée.
---------------------------	---------------

DÉNOMINATION CHIMIQUE	C.A.S.	DL50 ORAL mg/kg	DL50 CUTANÉ mg/kg	CL50 INHALATION
Distillat pétrole léger, hydrotraité	64742-47-8	>5000, rat	>3000, lapin	Aucune donnée.

12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Distillat pétrole léger, hydrotraité	64742-47-8	
CL50 2.2 mg/L, 96h, statique	Lepomis macrochirus	
CL50 2.4 mg/L, 96h, statique	Oncorhynchus mykiss	
CL50 45 mg/L, 96h, dynamique	Pimephales promelas	

PERSISTANCE ET BIODÉGRADATON	Non disponible.
POTENTIEL BIOACCUMULATION	Non disponible.
MOBILITÉ DANS LE SOL	Non disponible.
AUTRES EFFETS NOCIFS	Non disponible.
AUTRE INFORMATION	Ne pas laisser le produit ou les eaux d'écoulement de lutte contre l'incendie se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Bloquer les drains et fossés. Les surfaces affectées par un déversement doivent être nettoyées et restaurées aux conditions originelles ou à la satisfaction des autorités.

13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODE D'ÉLIMINATION	L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.
EMBALLAGE CONTAMINÉ	Les contenants vides devraient être recyclés ou éliminés par une installation homologuée pour la gestion des déchets.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES (CANADA)				
NUMÉRO ONU	APPELATION RÉGLEMENTAIRE	CLASSE	GROUPE EMBALLAGE	PLACARD
1993	LIQUIDES INFLAMMABLES N.S.A. (Hydrocarbures)	3	III	<u>1</u>
QUANTITÉ LIMITÉE : 5L ou 5KG				
POINT D'ÉCLAIR		41°C		

POLLUANT MARIN	Non.

REMARQUE Tenir éloigné des sources d'ignition et chaleur excessive.	
---	--

15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CANADA	
LCPE	Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS) ou ils sont exempts.
ÉTATS-UNIS	
TSCA	Tous les composants du produit sont répertoriés dan l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts.

16 – AUTRES INFORMATIONS

VERSION	1.0
DATE	12 octobre 2016
PRÉPARÉE PAR	AUTO-CHEM INC.
ABBRÉVIATIONS	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA	American Industrial Hygiene Association
CAS	Chemical Abstract Service
CEPA	Canadian Environmental Protection Act
CIRC	Centre International pour la Recherche sur le Cancer
CL / LC	Concentration létale /Lethal concentration
DL/LD	Dose létale / Lethal dose
CE / EC	Concentration efficace / Effective concentration
IARC	International Agency for Research on Cancer
LCPE	Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement
LES/NDSL	Liste extérieure des substances / Non domestic substances list
LIS/DSL	Liste intérieure des substances / Domestic substances list
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
STOT	Specific target organ toxicity
TCOC	Toxicité pour certains organs cibles
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
USEPA	United States Environmental Protection Agency
VECD	Valeur exposition courte durée
VEMP	Valeur exposition moyenne pondérée
WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System
AVIS AU LECTEUR	Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le
	fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont
	supposés être exacts, Auto-Chem Inc. ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur
	convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle d'Auto-Chem Inc. En

conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dan la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.